



Arboriste Élagueur

Niveau 4

Apprentissage

- > Préparation à une insertion rapide dans le monde professionnel en tant qu'arboriste élagueur

Spécificités de la formation

- ✔ Une **formation en alternance**
- ✔ Possibilité d'**individualisation de parcours**
- ✔ Possibilité de valider un ou plusieurs blocs de compétences (prise en charge possible de la **VAA**)
- ✔ Des **intervenants professionnels spécialisés**
- ✔ Des **équipements et matériels professionnels**
- ✔ Des **mises en situation pratique**
- ✔ La réalisation de **chantiers écoles**
- ✔ Un **parc arboré** comme plateau technique pour les exercices de grimpe et de déplacement dans l'arbre, ainsi qu'un arboletum
- ✔ Un **formateur technique pour 5 à 6 apprentis** selon la nature des travaux pratiques réalisés

lefresne-angers-segre.fr ←

La réussite se cultive ici.

Version du 26/12/2024

Pour en savoir plus :





Objectifs et contenu de la formation

Le cycle de formation réparti sur 1 an des enseignements professionnels théoriques et pratiques.

> Des enseignements professionnels

La formation est organisée en 3 modules de certification :

- **Définir une stratégie d'intervention** : réaliser un diagnostic sur l'état de l'arbre, élaborer un plan d'intervention
- **Mettre en oeuvre des techniques d'accès au poste de travail** : utiliser des techniques d'accès au houppier, se déplacer dans un arbre
- **Réaliser des interventions techniques sur les arbres** : réaliser des opérations d'entretien et de consolidation, réaliser des opérations de suppression



Des aides à l'hébergement, à la restauration, au premier équipement et à la mobilité sont accordées par les organismes financeurs de l'apprentissage (OPCO).

Pour toutes questions relevant de l'accessibilité de la formation aux publics en situation de handicap, contactez le centre.

Validation du diplôme

Le CS est délivré par le Ministère de l'Agriculture. Pour obtenir son diplôme, le candidat doit valider ses 3 unités capitalisables constitutives du diplôme.

En cas de non-réussite, il dispose d'un délai de 5 ans pour valider les UC non-obtenues.

> Modalités de formation

600 HEURES
de parcours complet de formation sur 1 an

17 SEMAINES
par an en centre. Le reste du parcours étant en entreprise.

Conditions d'admission et inscription

- Avoir entre 18 et 29 ans révolus (spécifique à l'élagage compte tenu des travaux en hauteur) : pas de limite d'âge pour les RQTH et certains publics particuliers
- Etre titulaire d'un diplôme de niveau 4 minimum en lien avec la spécialisation
- Retirer le dossier de candidature auprès du secrétariat du CFAA 49
- Signer un contrat d'apprentissage de 12 mois avec une entreprise
- Rentrée en septembre et sur demande
- Prise en charge des coûts de formation par les organismes financeurs de l'apprentissage

RNCP 31620 - Certificateur : Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire
Date d'échéance de l'enregistrement : 01-01-2025

→ lefrsne-angers-segre.fr